

Image not found or type unknown



Prescription de l'action en paiement contre la caution

Par Indisva, le 07/11/2015 à 11:39

Bonjour,

Gérant d'une société mise en liquidation judiciaire le 31 mai 1999, la banque a exercé ses droits envers la caution, le Gérant.

Le tribunal a débouté le gérant par un jugement en date du 10 octobre 2002.

Aujourd'hui, en 2015, je suis informé par ma banque d'une saisie attribution pour un montant de 17 192,00 €.

Puis-je invoquer la prescription sachant que cette affaire est antérieure à la loi de juin 2008 ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Indisva